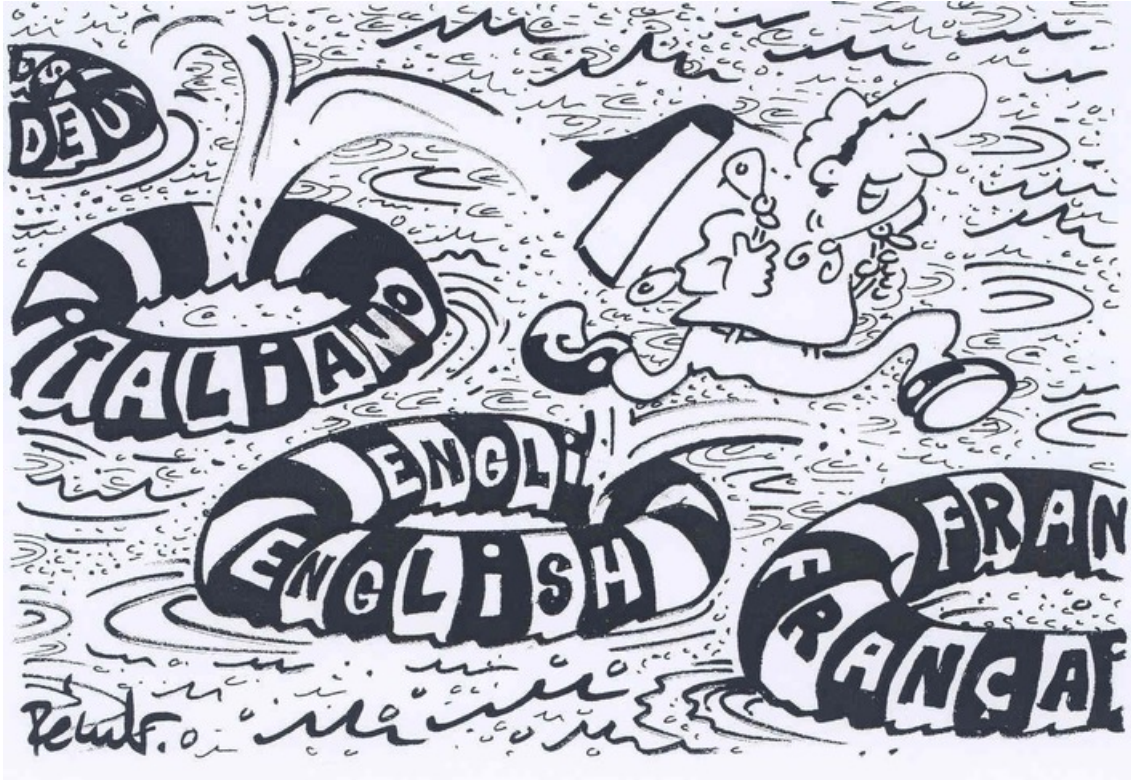


16.08.2004 - 12:18 Uhr

Discours Suisse - Enseignement des langues étrangères à l'école - Les Grisons, véritable Suisse miniature des langues



Voir graphic: www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100478158

Par Ruedi Lämmli, sda

Coire (ats/ots) Les Grisons, le plus grand et le plus montagneux des cantons, peuvent être considérés comme une véritable Suisse miniature. Ceci est particulièrement vrai s'agissant des langues et de la politique linguistique.

Un marché au bétail, quelque part dans les Grisons: plusieurs paysans sont plongés dans un dictionnaire. "Parfois, nous-mêmes Grisonais, nous ne nous comprenons pas", indique une pancarte publicitaire invitant à passer des vacances dans les Grisons.

L'affiche reflète tout à fait la réalité. Les Réto romanches des Hauts Grisons et de la Basse Engadine parlent en effet différents idiomes et ont parfois besoin de l'allemand pour communiquer entre eux. Un peu comme les Alémaniques et les Romands qui se servent de l'anglais lorsqu'ils n'arrivent pas à se comprendre.

Seul canton trilingue

Les Grisons sont par ailleurs le seul canton qui possède trois langues officielles: l'allemand, l'italien et le réto romanche. Mais de fait, il existe pas moins de cinq idiomes réto romanches différents ayant leurs propres règles grammaticales, ce qui en fait plus que de simples dialectes.

De plus, la forme écrite "Rumantsch Grischun" complique encore

le paysage linguistique. Cette langue unifiée, créée pour sauver la quatrième langue nationale de disparition, sera bientôt enseignée dans les écoles. Un événement politico-linguistique controversé et d'une actualité brûlante en terres réto romanches.

Cas unique dans les écoles

L'enseignement des langues dans les écoles grisonnes constitue de toute façon une particularité en Suisse. Dans la partie alémanique, l'italien est depuis 1999 la première langue étrangère enseignée et ce dès la quatrième année primaire. Le canton d'Uri, qui avait introduit l'italien en 1994 à partir de la cinquième, lui substituera l'anglais en 2005/06.

Un tel changement n'est pas prévu dans les Grisons. Et comme l'a recommandé la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP), l'anglais ne doit pas non plus être enseigné comme seconde langue étrangère aux élèves de premier cycle.

Anglais indispensable

L'italien comme première langue étrangère a néanmoins porté préjudice au concept d'enseignement linguistique du deuxième cycle scolaire, c'est-à-dire de la septième à la neuvième année. L'introduction de l'italien et le principe selon lequel l'anglais est une langue universelle indispensable ont en effet rétrogradé le français au titre de branche facultative.

L'expérience a montré que la demande des écoliers en faveur du français est demeurée modérée. Cela n'a toutefois rien à voir avec une quelconque aversion pour la langue de Molière, mais est plutôt la conséquence d'une surcharge de travail occasionnée par les autres branches.

Français non-obligatoire

Le canton situé au sud-est de la Suisse se couperait-il de la Suisse romande ? "Pas seulement la Suisse romande? Les Grisons s'isolent du reste du pays", estime Sandro Steidle, professeur de français à l'école cantonale de Coire. Les Grisons sont en effet le seul canton qui n'impose pas le français comme langue obligatoire à l'école.

Sandro Steidle aurait voulu renverser la vapeur. Il a collaboré au lancement d'une initiative populaire en faveur du retour du français comme branche obligatoire à option pour les élèves de deuxième cycle. Elle a été vivement combattue par le gouvernement et rejetée par les citoyens appelés aux urnes.

Désavantage hors du canton

Le concept linguistique de l'école obligatoire grisonne désavantage les élèves qui déménagent dans un autre canton. De même, il peut s'avérer dissuasif pour des familles en provenance d'autres régions et qui souhaiteraient s'installer dans les Grisons. "Une situation regrettable", estime Sandro Steidle.

Par ailleurs, les jeunes Grisonais peuvent avoir des difficultés sur le marché du travail extérieur au canton, par exemple dans le secteur commercial. Selon Peter Massüger, directeur adjoint de l'école de commerce de Coire, des connaissances de français sont en effet plus souvent exigées dans le reste de la Suisse qu'aux Grisons.

L'italien n'est pas une menace

Le conseiller d'Etat Claudio Lardi, originaire de la région italophone du Poschiavo, peut se référer à des décisions populaires en matière de politique linguistique. Il n'a en outre eu connaissance d'aucune réaction négative du côté de la Suisse romande à la suite de cette rétrogradation du français. La situation particulière des Grisons est reconnue et acceptée.

"Le danger pour le français ne vient pas de l'italien mais de l'anglais", souligne le directeur de l'instruction publique, qui n'a certes pas une tâche facile pour appliquer les décisions politiques en matière linguistique.

Dans le message du Conseil d'Etat relatif au concept d'enseignement des langues dans les écoles obligatoires de deuxième cycle, on peut lire de manière significative qu'en dernière analyse, il n'existe aucune solution propre à satisfaire tout le monde. De tels propos semblent exemplaires de tous les "compromis helvétiques" en matière linguistique.

NOTE: Cet article est diffusé dans le cadre de la série "Discours Suisse". Celle-ci a pour objectif de promouvoir la compréhension entre les communautés linguistiques de Suisse. Elle est le fruit d'une collaboration entre Forum Helveticum, Netzwerk Müllerhaus et l'ats. Vous trouvez de plus amples informations sous www.discours-suisse.ch.

Contact:

Discours Suisse
c/o FORUM HELVETICUM
Postfach
5600 Lenzburg 1
Tél. +41/62/888'01'25
Fax: +41/62/888'01'01
E-Mail: info@forum-helveticum.ch

Medieninhalte



Discours Suisse - Enseignement des langues étrangères à l'école - Les Grisons, véritable Suisse miniature des langues. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de ce graphique est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "ots/Discours Suisse".

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005483/100478158> abgerufen werden.